

Les Maisons de justice changent de propriétaire

“C’est une vraie opportunité pour plus de cohérence”

Entretien **Annick Hovine**

Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Frédéric Delcor voit tomber une nouvelle compétence dans son escarcelle demain, 1^{er} juillet, les Maisons de justice seront transférées à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour vous, est-ce plutôt une chance ou juste une matière en plus à gérer ?

C'est une vraie opportunité à plusieurs égards. Les Maisons de justice c'est le volet humain de l'appareil pénal que ce soit vis-à-vis des victimes ou des auteurs d'infractions. On s'y montre très soucieux de la réinsertion des condamnés même s'il s'agit de sanctions et qu'on travaille sous contrainte. Cette volonté de donner une seconde chance et de responsabiliser les personnes rejoint les valeurs d'émancipation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Inciter les Bruxellois et les Wallons, les jeunes en particulier à se prendre en main, à utiliser leurs talents pour rebondir après les accidents de la vie, c'est vraiment au cœur de nos métiers. Les Maisons de justice, même très liées à l'appareil judiciaire fédéral, peuvent se retrouver en terrain qui n'est pas complètement étranger à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les justiciables, ce transfert va-t-il simplifier ou compliquer les choses ?

Aujourd'hui, les compétences relatives aux justiciables sont éclatées du côté francophone entre trois niveaux de pouvoir. L'aide sociale aux détenus dépend déjà de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le suivi des détenus sous bracelet électronique des probation, etc. est confié aux Maisons de justice qui relèvent du fédéral. L'aide juridique de première ligne est aussi gérée par le fédéral mais dans une autre admi-

nistration générale que les Maisons de jus-

tice. L'aide aux justiciables relève de la Région wallonne et de la Cocof à Bruxelles. Demain toutes ces compétences seront rassemblées ici dans la nouvelle administration générale des Maisons de justice dans un même niveau de pouvoir, avec l'opportunité de trouver des cohérences et des complémentarités nouvelles. On va pouvoir dans le respect de chacun de ces dispositifs envisager globalement leur action. Ce qu'on ne pouvait pas faire hier. C'est une vraie opportunité d'avoir plus de cohérence. Les besoins sont énormes dans ces secteurs là.

Précisément, aurez-vous les moyens de ces ambitions ?

On est dans un contexte de rarefaction des ressources publiques où il faut tout faire plus et mieux avec moins. La loi spéciale de financement donne des moyens importants mais ce qui est clair c'est que nous devons certainement investir des moyens supplémentaires par rapport à ce qu'elle prévoit. Et cela sans préjudice de ce que la future majorité décidera sur la manière dont les moyens transférés seront affectés demain...

Pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles devra-t-elle mettre la main au portefeuille ?

Parce que des 2014 alors que nous ne recevrons les moyens qu'en 2015 nous devons déjà prévoir plus d'un million et demi dans l'informatique de la Fédération

Wallonie Bruxelles simplement pour assurer la continuité du service au 1^{er} janvier 2015 quand les nouveaux collègues des Maisons de justice nous rejoindront. C'est un exemple. Il y en aura d'autres.

Le nombre de mandats confiés aux Maisons de justice est en hausse constante. A un moment, le système ne risque-t-il pas de craquer ?

Les Maisons de justice ont cette particularité de pouvoir définir de manière autonome le périmètre de leur action. On dépend en effet de décisions qui sont prises au niveau fédéral. On ne pourra pas dire demain parce qu'on doit faire des choix budgétaires on arrête le suivi des détenus sous bracelet électronique ou on arrête d'accompagner les mesures de probation qui sont décidées par les juges.

C'est pour cela que la loi spéciale de financement a prévu un mécanisme qui prévoit d'octroyer une dotation complémentaire aux Communautés si on constate une augmentation du nombre de mandats adressés aux Maisons de justice par les magistrats.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne va donc pas devoir écoper ?

La difficulté, c'est que l'augmentation de nos moyens résultant du mécanisme mis en place par la loi spéciale de financement n'interviendra pas avant 2019.

2020. Cela veut dire que, dans les cinq ans qui viennent, on devra en quelque sorte préfinancer ces moyens en attendant l'octroi de la dotation complémentaire.

Cela ne va pas être simple...

Sur le fond cette évolution vers une augmentation des mandats confiés aux Maisons de justice est certainement opportune : cela montre une tendance à faire exécuter un maximum de peines en dehors de la prison, ce qui est tout à fait positif. Mais cela a un impact budgétaire

"Nous devons certainement investir des moyens supplémentaires par rapport à ce que prévoit la loi spéciale de financement."

FREDÉRIC DELCOR
Secrétaire général
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Épinglé

"Une marche arrière"

Seul exemple. Jusqu'ici on n'a aucun autre exemple après un transfert des compétences du fédéral vers les entités fédérées, de la Communauté française vers les Régions d'"une marche arrière" où "on reploie" à la Fédération Wallonie-Bruxelles des matières

(comme l'aide aux justiciables) qui hier ont été séparées entre Bruxellois et Wallons, pointe Frédéric Delcor. "Ce n'est pas anodin on est vraiment dans une logique de cohérence des compétences."

Reconnaissance. Cela étant, il est clair que le centre de gravité du fédéralisme au sud du pays, ce sont les Régions "plus que jamais", ajoute M. Delcor. "Je ne le conteste évidemment pas. Mais la FWB finalement a été reconnue par les partis francophones dans son utilité."

Cinq compétences pour la Fédération Wallonie-Bruxelles relookée

Si la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) hérite d'une nouvelle compétence, elle termine aussi un processus de modernisation entamé il y a 5 ans : fonctionnaires désignés par mandats, plans opérationnels, gestion par objectifs... Le 1^{er} janvier 2015, le nouvel organigramme, en 5 administrations générales (AG), sera opérationnel.

Voici donc de quoi s'occupera la FWB new look.

1 L'enseignement. Les deux administrations générales actuelles ("enseignement" et "personnel enseignant") ne feront plus qu'une. Près de 88 000 professeurs et 2 500 directeurs rémunérés par la Communauté française sont en activité dans les écoles.

2 L'aide à la jeunesse. Elle prend en charge les enfants en difficulté et en danger ainsi que les jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction. Point commun avec les Maisons de justice : certains mandants (juges de la jeunesse) relèvent du fédéral alors que la compétence a été transférée vers les Communautés.

"Cette expérience peut nous servir. Même si on sait qu'il y a un petit inconvénient à éloigner les opérateurs de leurs mandants. Ce n'est pas insurmontable", indique Frédéric Delcor, secrétaire général de la FWB.

3 La culture. Mission : créer les conditions d'accès à un ensemble le plus diversifié de pratiques artistiques, créatives et culturelles.

4 Le sport. Qui ne connaît pas l'Adeps (Administration de l'éducation physique et des sports), au service de la population francophone à la recherche de pratiques sportives ? Ce service public, compte 400 personnes, aidées de 1 600 moniteurs occasionnels.

5 Les Maisons de justice. Une nouvelle administration générale voit donc le jour du côté francophone. Créées en 1999, dans le sillage de l'affaire Dutroux, les Maisons de justice ont pour objectif de rendre la justice plus

accessible, ouverte et efficace. Elles prennent aujourd'hui en charge plus de 65 000 nouveaux dossiers par an. Les assistants de justice assurent le suivi des dossiers confiés par des autorités judi-

ciaires (le parquet, le tribunal de l'application des peines...) ou administratives (les directeurs de prison...) Les missions sont variées : guidance sociale des auteurs d'infraction, suivi de peines de travail, accompagnement de détenus sous bracelet électronique, accueil et soutien des victimes...

Annie Devos, actuelle patronne fédérale des Maisons de justice, rejoindra la FWB le 1^{er} janvier 2015 pour y prendre les rênes de la nouvelle administration générale. *"Durant leurs 15 ans d'existence, les Maisons de justice n'ont cessé de se professionnaliser avec un objectif : offrir un service public de qualité aux citoyens. Les missions qui nous sont confiées sont effectuées dans la communauté, au sein de la société civile. La Fédération Wallonie-*

Bruxelles est, en ce sens, notre lieu d'accueil naturel", assure Annie Devos.

An.H.

6 000

FONCTIONNAIRES AU TOTAL

Quelque 700 membres du personnel des Maisons de justice rejoindront, au 1^{er} janvier prochain, les 5 300 agents du ministère de la FWB.

1/1/2015

6 MOIS DE TRANSITION

Si les compétences des Maisons de justice sont transférées ce mardi, le personnel et le budget seront effectivement transférés dans 6 mois.

60 millions

LE BUDGET DES MAISONS DE JUSTICE

Une goutte d'eau en regard du budget total (9,6 milliards!) de la FWB, dont plus de 75 % vont à l'enseignement.